

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Rendre la MIVILUDES à nouveau visible et autonome ... »

La MIVILUDES avait été créée en 2002 auprès du Premier ministre par décret du Président de la République. En juillet 2020, un décret a rattaché la MIVILUDES au ministère de l'Intérieur comme faisant partie du CIPDR (Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation fondé en 2006). Ce changement d'attache, difficile à comprendre, a fait craindre que la MIVILUDES ne disparaisse. Depuis la Cour des comptes, dans son rapport définitif du 27 novembre 2023 concernant le CIPDR, a relevé l'ambiguïté du positionnement de la MIVILUDES au sein de ce service en demandant que soit clarifié son statut afin que la MIVILUDES retrouve visibilité et autonomie d'action.

La loi du 10 mai 2024 renforçant la lutte contre les dérives sectaires

Une demande que vient de satisfaire le législateur ! En effet, tout en fondant la MIVILUDES sur un socle désormais législatif, et non plus réglementaire, il en souligne la spécificité, l'utilité et la nécessité publiques. Il rappelle ainsi que la MIVILUDES a pour mission d'observer et d'analyser les mouvements à caractère sectaire dont les agissements sont attentatoires aux droits humains et aux libertés fondamentales.

La nouvelle MIVILUDES issue de la loi ...

La MIVILUDES a reçu également de nouvelles missions des parlementaires dont celle d'assurer, en lien avec le ministère de l'éducation nationale, la sensibilisation des élèves du secondaire aux dangers des dérives sectaires. Le législateur a rappelé la nécessité de maintenir la dimension interministérielle liée à la dimension de prévention dans le domaine scolaire, dans celui de la santé, dans l'échange d'informations entre les services publics et la formation des agents...

Les trois ans écoulés ont permis de se rendre compte que la politique de prévention et d'aide aux victimes de dérives sectaires ne peut pas être assimilée ou confondue avec la lutte contre la radicalisation.

Le législateur a, donc par la loi du 10 mai 2024 (cf. la loi n°2024-420), marqué une volonté politique forte de reconnaître la MIVILUDES « Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires ». C'était là une prise de position d'une grande portée qui ne doit cependant pas rester sans lendemain !

De la théorie à la pratique : Les Jeux Olympiques et...Tom Cruise

Alors même que la rumeur du projet de création du siège de la scientologie à Saint-Denis a circulé, tout un chacun s'inquiétait et scandait qu'il ne fallait pas qu'une telle installation ait lieu.

En 2023, la Secrétaire d'Etat en charge de la Citoyenneté, Madame Sonia BACKES, racontait le vécu de son enfance au sein de ce mouvement et décrivait la dangerosité des pratiques mises à l'œuvre, amorçant un travail pour renforcer la lutte contre les dérives sectaires aboutissant notamment avec la loi qui vient d'être adoptée. Et nous l'en remercions !

Pourtant, le CAFFES vient d'être interpellé par des usagers concernant la participation d'un certain Tom Cruise à la cérémonie de clôture des JO 2024 de Paris... S'il est mis en avant son métier d'acteur, sa nationalité pour passer le relais aux prochains JO de 2028, il ne faut pas oublier qu'il est aussi souvent présenté comme le n°2 de la Scientologie, issu du « *Celebrity Center* » de cette organisation, et qu'en prenant part à un tel événement, il offre avant tout une belle vitrine à celle-ci, c'est-à-dire au mouvement à caractère sectaire maintes fois décrié au sein de rapports parlementaires, de rapports de la MIVILUDES, quant aux pratiques et faits dommageables que peuvent subir les personnes basculant sous son emprise.

Un mouvement dont la stratégie ne cesse d'avancer, comme en témoigne le tract d'inauguration de leur nouveau centre de formation en Seine St Denis, à deux pas du village olympique - un hasard ?, rappelant qu' « il est temps d'éclairer le Monde » et de « mettre la France au Clair » (1).

Mais aujourd'hui, on laisse l'un des porte-paroles d'un mouvement à caractère sectaire porter les symboles des JO tels que la lumière de la vie et de l'esprit, alors même que l'on continue à accompagner des familles qui souffrent des pratiques de ce mouvement ?

La requête du CAFFES

Mesdames et Messieurs les politiques, soyez du côté de ceux qui ont perdu un être cher dans les méandres de l'emprise sectaire.

La MIVILUDES doit également retrouver l'autonomie qui était la sienne jusqu'en 2020 pour renforcer la lisibilité et l'efficacité de son action interministérielle.

En conséquence de quoi, le CAFFES en appelle au Président de la République pour que lors de la révision du décret de juillet 2020, rendue nécessaire afin de le mettre en conformité avec les dispositions nouvelles de l'article premier de la loi du 10 mai 2024, soit aussi examinée la possibilité de placer à nouveau la MIVILUDES (*Ou toute autre mission interministérielle portant sur les mêmes objets et s'y substituant sous un autre nom...*) sous la tutelle directe du cabinet du Premier ministre ou de celle directe du cabinet du ministre de l'Intérieur, sans services intermédiaires.

**Le 24 mai 2024,
Pour le CAFFES, Charline DELPORTE, présidente.
Contact : 06 08 35 09 58**

(1) Terme utilisé dans le programme de la Scientologie, « Un Clair est une personne débarrassée de son propre mental réactif »